

**AR Prefecture**

063-216301259-20230626-DELIB2606202304-DE  
Reçu le 29/06/2023

**COMMUNE DE COURPIERE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
En exercice 27  
Présents 16  
Absent 0  
Procurations 11  
Votants 27

L'an deux mil vingt-trois le 26 Juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal à COURPIERE, sous la présidence de **Laurent CLIVILLÉ, Maire**.

Date de convocation : 20 juin 2023.

**PRÉSENTS** : Mme Sylvie ANGELI – Mme Jeannine BOUSSUGE – M. Jean-Baptiste CHALUS – Laurent CLIVILLÉ – M. Eric DOUBTSOF – M. Eric DUCHER – M. René GOSIO – Mme Dominique LAFORET – M. Jean-Michel LAVEST – Mme Lydie LIMOUZIN – Mme Catherine MAZELLIER – M. Mohammed OULABBI – Mme Isabelle ROCHE-LACOMBE – Mme Carole SALGUEIRO – Mme Christiane SAMSON – Mme Danielle TOURON.

**ABSENT** :

**EXCUSÉS** : Mme Elodie ALEJO – Mme Elodie BEAUGER – M. Yves BECOUZE – Mme Aude BURIAS – M. Philippe CAYRE – M. Thierry CIERGE – Mme Huguette EPECHE – Mme Géraldine FRANZKOWIAK – M. Eric MOULIN – M. Bernard PFEIFFER – M. Michel QUÉRÉ.

**Objet** : 05

Vœu de la Commune de Courpière pour le financement prioritaire du renouvellement et la modernisation des « petites lignes » ferroviaires en Auvergne-Rhône-Alpes.

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Elodie ALEJO à M. Eric DOUBTSOF – Mme Elodie BEAUGER à Madame Sylvie ANGELI – M. Yves BÉCOUZE à Mme Christiane SAMSON – Mme Aude BURIAS à M. Jean-Baptiste CHALUS – M. Philippe CAYRE à M. Mohammed OULABBI – M. Thierry CIERGE à Mme Jeannine BOUSSUGE – Mme Huguette EPECHE à M. Laurent CLIVILLÉ – Mme Géraldine FRANZKOWIAK à Mme Danielle TOURON – M. Eric MOULIN à Mme Catherine MAZELLIER – M. Bernard PFEIFFER à M. René GOSIO – M. QUÉRÉ Michel à Mme Dominique LAFORET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel LAVEST.

Monsieur le Maire explique que les financements pour le ferroviaire, prévus par l'État, sont actuellement répartis entre préfectures de régions pour la période 2023 – 2027 et les budgets et les choix d'affectation seront définitivement votés par les conseils régionaux à l'automne prochain. Il s'agit du volet ferroviaire du Contrat de Plan Etat Région (CPER).

Au vu des déclarations récentes du gouvernement, qui a lancé le chantier des «RER régionaux», il semble qu'il y ait un danger de voir cette enveloppe, d'un montant limité, consacrée pour une trop grande part à ces projets, dont certains sont encore au stade de la pré-étude (comme Clermont-Ferrand, Saint-Etienne).

Notre territoire ne se réduit pas à ses métropoles et il faut penser aux habitants des zones rurales qui sont fortement pénalisés par l'absence d'offre ferroviaire fiable et cohérente. Les «RER régionaux» vont utiliser exclusivement les lignes existantes du réseau ferré. Pour une bonne harmonie, la coexistence des trains de proximité et des trains reliant les grandes cités doit se faire dans les meilleures conditions.

L'offre aux citoyens doit être complémentaire : un cadencement élevé des trains en zone périphérique des métropoles et une fréquence moindre mais régulière et sûre vers les autres étoiles ferroviaires ainsi que les territoires ruraux.

**Considérant** que la Commission N°1 « Affaires générales – tranquillité – personnel » a été saisie,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
**Vote** : Pour à l'unanimité.

**AR Prefecture**

063-216301259-20230626-DELIB2606202304-DE  
Reçu le 29/06/2023

**1°) Formule le vœu :**

- De demander solennellement que la modernisation du réseau ferroviaire dit «de desserte fine des territoires» en Auvergne (la majorité des lignes), en Rhône Alpes (Neussargues – St Chély d'Apcher, Veynes - Grenoble) et les réouvertures de certains tronçons essentiels (comme Thiers – Boën, Oyonnax – Saint Claude ou Volvic - Le Mont-Dore) constituent une priorité budgétaire au même titre que l'installation des nouveaux réseaux express autour des métropoles ou des autres lignes.
- De demander également que la Région Auvergne - Rhône Alpes devienne désormais l'initiatrice, comme ses voisines, des décisions de réouvertures ou de maintien des axes ferroviaires indispensables à nos territoires.

**2°) Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Fait à Courpière le 26 juin 2023

**Le secrétaire de séance,**  
Jean-Michel LAVEST



**Le Maire,**  
Laurent CLIVILLÉ

